Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- [ ] Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

me Année. Ce Journal parait le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI à 10 heures du matin, avec les nouvelles par le Télégraphe. No. 109

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6d. par ANNEE.

"Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, LUNDI MATIN, 1er OCTOBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION Rue Ste. Famille, No. 14

VINS FRANCAIZ.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire l'*Océan*, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande quantité de VINS FRANÇAIS en caisses et en futailles, consistant en :

ST. JULIEN, ST. ESTAFE, MONFERRAND, BOURG, } Vins rouges.

SAUTERNES, GRAVES, CERONS, } Vins blancs.

LIQUEURS de la Martinique,
Do. de Bordeaux,
VINS de la Champagne,
SILLERY gd. Mousseux,
VERZENAY, do
VILLEDOMANGE,
MAREUIL.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendr par le soussigné.

HUILE DE LIN double bouillie.
BRIQUES A FEU marqué "curr."
GENEVIEVRE de "DeKuypers"
CHARBON de Smith, double criblé.

C. E. LEVEY et Cie.

Québec. 2 juillet 1949.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph. No. 11. Haute-Ville.

Québec, 26 mai 1848

Nouvel Etablissement.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR

Libraire et Papetier.

RUE BUADE, *Haute-Ville*, 9 RUE BUADE, *Haute-Ville*,

QUEBEC.

Il vient de recevoir par le *CANADA*, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions. Plumes d'acier, de Gillotts et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Encriers, Pupitre portatifs, Porte-feuilles Papier à musique, Carton, Dessins de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ECOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers.

Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.

Québec, 28 mai, 1849.

Articles de Fantaisie.

LES Soussignés ont reçu par le *Douglas* de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par le navire *Océan*, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Crémazie.

Québec, 4 juin, 1849.

A Vendre ou à louer.

UN superbe emplacement, situé sur les Glacis, du côté sud de la Rue St. Jean, adjoignant aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui désirent l'acheter ou le louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau.

Québec, 19 sept. 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre,
T. A. PARANT, jr.

Quebec 1 juin 1849.

PAPIER a DESSIN.

LES Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS DESSIN Français tels que :

Grand Monde Mécanique,
Grand Aigle, Pelure blanche,
Do do Dioptrique,
Colombier,
Jésus,
Grand Raisin Dioptrique,
Grand Aigle velin
Do do vergé,
Grand Raisin velin,
Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Bureau du pret aux Incendies.

HOTEL DU PARLEMENT,
Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des *Incendiés qui n'ont pas encore payé* l'intérêt échu qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville,

QUEBEC.

LE Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincaillerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie

Son fonds de magasin est au complet, et on se assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique,
Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau.

JOS. GAUVIN.

Québec, 25 mai 1849.

A LOUER.

PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUSSI.

Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal.

Québec, 19 sept. 1849.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA.

LE bureau des gouverneurs du collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada tiendra sa séance semi-annuelle pour l'examen des candidats à la pratique et à l'étude de la médecine, à Montréal, MARDI, le NEUF octobre prochain, à DIX heures A. M.

Les candidats sont requis de déposer leurs certificats chez l'un ou l'autre des secrétaires, au moins dix jours avant l'assemblée.

Les gradués des Université des Etats-Unis qui ont pratiqué l'art médical dans le Bas-Canada, pendant au moins dix années, pourront obtenir une licence sous certaines conditions spécifiées dans l'acte 12 Vict., chap. 52.

Par ordre,
A. H. DAVID, M. D.,
Secrétaire, Dist. Mont.

Québec, 19 sept. 1849.

Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

H. S. DALKIN,

MARCHAMD DE BOIS,

No. 48, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.
Québec, 6 juin 1849.

JOURNAL LITTERAIRE.

De Jérusalem a Bethléem.

(Suite et Fin.)

Presque en face de la demeure du vieillard Siméon s'élevait, il y a deux siècles, un arbre dont les rameaux touffus avaient abrité la sainte Vierge lorsqu'elle allait au temple pour y présenter son enfant : c'était un térébinthe.

Quand le père Boucher, ce moine observateur d'une candeur si naïve, visitait au commencement du 16e siècles, la Terre-Sainte, le térébinthe vivait encore.

Le térébinthe, qu'on trouve répandu dans la Mésopotamie et dans la Palestine, est un des plus beaux arbres de l'Orient. Le térébinthe mâle ne porte pas de fruit ; le *térébinthe femelle se couvre en avril* de fleurs rosacées qui se détachent en mai et laissent voir un fruit d'un rouge pâle et de la grosseur d'une fève. Ce fruit mûrit et se cueille en septembre. L'écorce de l'arbre est d'un noir brillant. Le térébinthe peut vivre dix siècles. Après une vieillesse toute patriarcale, il se courbe, s'affaisse, se dépouille, et, avant d'expirer, produit un bourgeon qui grandit et pousse à son tour, se couvre de rameaux, fleurit et reprend une vie nouvelle.

Isaïe connaissait le phénomène de cette palingénésie végétale.

" *Ainsi que le térébinthe*, dit il, dont le tronc, lorsque l'arbre a été condamné à être brûlé, a poussé un germe qui le perpétue ; de même *Jérusalem* conserve dans ses fondements un principe de vie et un germe de sainteté."

Nous ne pouvions oublier le térébinthe, ainsi célébré par Isaïe. Nous le cherchions sur la route de Jérusalem à Bethléem, mais nous n'eûmes pas le bonheur de le revoir. Peut-être, pensions-nous, aura-t-il eu le sort des maisons de Rama, dont les pierres brisées servent de hallier au champ du Turc : peut-être encore qu'on l'*aura abattu*, et, comme dans le prophète, le feu aura d'abord consumé le tronc de l'arbre merveilleux ; puis la hache a achevé ce qu'avait commencé la flamme.

Le vieux domestique de Bethléem, qui, dans la semaine-sainte, porte chaque matin des provisions à la Casa-Nuova de Jérusalem, ajoutait à nos regrets, en nous disant que le térébinthe, devenu sensible aux approches de son créateur, avait courbé ses branches, comme s'il l'eût voulu saluer de son ombre reconnaissante.

Au milieu du chemin, à quelques minutes de la maison de Siméon, on s'arrête un moment devant une citerne en partie comblée, pour écouter le récit traditionnel des Arabes.

L'étoile qui guidait les rois mages s'était tout à coup cachée pendant qu'ils s'arrêtaient à Jérusalem. Inquiets ils s'étaient remis en route, et, arrivés près du puits, ils demandaient le chemin de Bethléem, quand, levant les yeux en haut, ils aperçurent l'astre messager, rayonnant d'une lumière plus vive et cheminant vers Ephrata. Autrefois, le pélerin, en passant devant la citerne des rois mages, descendait de son âne, se prosternait, et récitait l'oraison suivante :

Apud qui unigenitum tuum gentibus stellâ duce revelasti, concede propitiùs ut qui jàm te ex fide cognovimus, usque ad contemplandam speciem tuæ celititudinis perducamur.

Aujourd'hui on regarde, mais on ne prie plus. C'est à peine, du reste, si votre drogman vous laisse le temps de vous recueillir. Il a besoins de vous parler. Il vous montre, à droite, des blocs de pierres, reliques, vous assure-t il, d'une petite église édifiée par les premiers chrétiens, sur les *fondements de la demeure d'Habacuc*, que l'ange du seigneur prit par les cheveux quand il portait la nourriture aux moissonneurs, et déposa dans la fosse où Daniel avait été jeté. " Le dieu que vous adorez sans cesse, avait dit Nabuchodonosor à Daniel, vous délivrera certainement. " Le prophète devait mourir sous la dent des lions. Mais Dieu allait envoyer son ange pour leur fermer la gueule, et Habacuc pour empêcher l'innocent de mourir de faim.

Nous sommes à moitié chemin de Bethléem ; en face du monastère grec dédié à saint Elie. Arrêtons-nous pour faire reposer *nos chevaux et nous désaltérer* à la fontaine qui touche au mur dont le couvent est entouré. Grec, turc ou latin, quiconque a fait sortir l'eau de terre sur ce chemin difficile, mérite notre reconnaissance. Je ne me rappelle plus où, harassé de fatigue, je rencontrai un ruisseau dont le nom, en arabe, signifie *bois et pars*, à cause des dangers qu'on court d'être attaqué par les bédouins si l'on reste trop longtemps près de la petite source.

Ici, pas de crainte pour le pélerin, qui peut en toute quiétude remplir et vider la coupe de bois qu'une chaîne de fer retient sur la *margelle de la fontaine*. A peine s'il est interrompu ou distrait par les grognements du chien du couvent. Après qu'il a fait à longs traits, le voyageur va s'étendre sur un rocher à fleur de terre, et sur lequel est gravée l'empreinte grossière d'un corps humain. On distingue assez bien la place de la tête et des épaules, et les plis des vêtements. Les Caloyers, d'accord avec les Arabes, assurent que cette empreinte est l'effet de la pression du corps d'Elie, qui dormit sur ce roc quand, pour fuir la persécution de Jésabel, il vint de Samarie dans la Judée.

Le père *Géramb, ordinairement si exact*, s'est trompé quand il a dit que le couvent était une masure qui n'a rien de remarquable. Le monastère, comme ceux qui appartiennent aux Grecs, est grand, spacieux, fort bien bâti, et entouré de bois d'oliviers, propriété des Caloyers, des fenêtres de l'édifice on jouit d'un coup-d'œil animé. On apperçoit Bethléem comme enfermée dans une corbeille de verdure.

La caravane se remet en route en suivant le chemin d'Ebron.

A un quart de lieue du monastère de St-Elie, était à droite le champ des pois. Et le *guide arrête son cheval*, fait signe aux pélerins, et dit qu'il va parler. On l'écoute :

" *Marie s'en allait de Bethléem à Jérusalem*. Elle était montée sur un âne, et tenait entre ses bras l'enfant Jésus. Saint Joseph suivait à pied, son bâton à la main. Arrivée près d'un champ, elle vit un laboureur qui ensemençait la terre. " Quel grain jetez-vous là ? demanda la Vierge.— Des pierres, " lui répondit le laboureur, en riant méchamment. Et tout ausssitôt les pois qu'il semait se changèrent en cailloux."

Or, quelques-uns des nôtres se mirent à hocher la tête en signe de surprise incrédule. L'Arabe les comprit : *Causa volete*, s'écria-t-il, *c'è un miracolo di Dio*.

Pour confirmer la vérité de son récit, il nous invita tous à descendre et à fouiller la terre. Nous obéimes, et bientôt chacun de nous eut fait une abondante moisson de ces graines pierreuses, qui avaient réellement la forme de pois.

En face du champ maudit, sont les débris de la tour de Jacob. qu'on appelait Ader, c'est-à-dire la tour du troupeau. Elle existait au temps de saint Jérôme. Saint Paule la visita en allant au tombeau de Rachel.

A quelque distance de la tour, dans une plaine plantée d'oliviers, était le champ où les bergers paissaient leurs troupeaux pendant la nuit de Noël, quand les anges du ciel entonnèrent le cantique : *Gloria in excelsis Deo*. On dirait que le sol où la bonne nouvelle fut annoncée est resté béni de Dieu. Les fleurs y naissent sans culture. La sarriette, le serpolet, l'origan y embaument l'air de leur douce odeur. Un chétif hameau se trouvait dans le fond du vallon ; c'était le hameau des pasteurs.

Nous approchons du tombeau de Rachel.

" Après que Jacob fut parti de Béthel, il vint, au printemps, sur le chemin qui mène à Ephrata, où Rachel était en travail ;

" Et ayant grande peine à accoucher, elle se trouva en péril de la vie. La sage-femme lui dit : Ne craignez pas, car vous aurez encore un fils.

" Mais Rachel qui sentait que la violence de la douleur la faisait mourir, étant près d'expirer nomma son fils Benoni, c'est-à-dire le fils de ma douleur ; et le père le nomma Benjamin, c'est-a dire le fils de la droite.

" Rachel mourut donc et elle fut ensevelie sur le *chemin qui conduit* à la ville d'Ephrata appelée Bethléem.

" Jacob dressa un monument sur son sépulcre ; c'est ce monument que l'on voit encore aujourd'hui."

La tombe où reposait la mère de Benoni n'existe plus. Il y a un autre sépulcre, mais élevé par les Turcs, au 17e siècle, à un Santon. Il est en forme de dôme et soutenu par quatre pilliers. Tout au tour sont d'autres petits tombeaux sans aucune espèce d'ornément.

Pauvre mère ! dont le pélerin semble encore entendre des lamentations à travers les pierres dispersées de l'antique Rama : *Ululatus Rachel plorantis filios suos.*

" Ce ne sont pas seulement les fils qu'elle a portés dans son sein que pleure Rachel, mais les enfants de Bethléem et de la tribu de Juda immolés par Hérode et qu'on enterra dans un champ voisin si proche d'Ebron, qu'il semble que ces petits innocents qui arrosèrent son tombeau de leur sang l'obligeaient par leurs cris lamentables de ressentir la même douleur que si elle eût été leur propre mère ; d'où vient qu'il paraissait à ceux de Rama et des lieux circonvoisins entendre sortir de ce tombeau qui est aussi proche que de Bethléem, la voix d'une affligée et éplorée qui ne peut recevoir de consolation. "

C'est *saint Jérôme* qui commente ainsi le texte sacré, et c'est un chanoine de Saint-Denis qui traduit en ces termes le docteur de l'Eglise.

Depuis notre départ de Jérusalem, à mesure que nous approchions de Bethléem, nous avons remarqué d'incessants changements dans la nature physique. Au sol, qu'on dirait déchiré par la foudre, a succédé une terre ou ne coulent plus, comme autrefois, le lait et le miel, mais qui n'est pas tout-à-fait déshéritée de son antique fertilité. Ces rochers, qui s'étendent autour de la cité dicide et qui meurtrissent de leurs pointes acérées le pied du voyageur, ont fait place à quelque oasis de prairies verdoyantes ; la feuille de l'olivier a reverdi, et l'arbre a secoué la poussière rougeâtre dont il est chargé sur les bords du Cédron ; des troncs de vignes rampent sur les bords du *chemin pour* se désaltérer dans le ruisseau : l'eau sort et coule ; l'herbe s'humecte, et jusque sur les ruines de Rama la fleur balance ses corolles de di-

verses couleurs. Au besoin, le pèlerin peut trouver un lit de mousse au pied de quelque térébinthe, et un toit de verdure sous son feuillage. A Jérusalem, tout est terne et mort ; à Bethléem, l'air et la vie circulent ; à Jérusalem, un horizon blafard et étrait ; à Bethléem, de lointaines perspectives, moins grandioses, il est vrai, que sur le Liban, qui, d'après l'Arabe, porte l'hiver sur son front, le printemps sur ses épaules, l'automne dans ses flancs et l'été à ses pieds.

Sur cette rampe qui, par diverses inflexions, nous a conduits jusqu'aux portes de la "Maison de pain," nous avons pu saisir tout autour de nous, et dans un rayon qui n'est pas tellement éloigné qu'on en distingue les accidents variés, des tableaux d'un bel effet ; c'est Thécui la patrie du prophète Amos ; plus loin, c'est Engaddi, célèbre par son beaume et ses jardins ; à l'horison ce sont les pics de Jaïr, d'Abazim et de Nebo, pitons nuageux d'où Moïse montra aux Hébreux la terre promise, et dans le dernier lointain, les montagnes de la Judée et de l'Arabie-Pétrée. Voilà quelques-uns des spectacles que, par un ciel sans nuage, vous pouvez contempler de Bethléem.

Mais à l'âme du chétien sont réservées de plus douces jouissances. Du sépulcre au berceau du Sauveur, que d'image bibliques il a pu ressusciter ! Jacob qui creuse la terre pour y déposer les restes de sa chère Rachel ; Rachel qui de son tombeau, continue de gémir et de pleurer ; David enfant qui regarde les troupeaux de son père ; Noémi qui passe avec Ruth sa belle fille, et revient à Bethléem lorsqu'on commence à couper les orges ; Ruth qui prend le pain de Booz, et donne les restes de ce qu'elle a mangé à Néomi ; Jérémie l'œil fixé sur de Jéru-salem, comme dans le tableau de Lehman ; l'étoile qui précède le Mages ; la " grande troupe de l'armée céleste" qui chante " gloire à Dieu ! " le vieillard Siméon qui part de sa demeure pour bénir l'Emmanuel des nations ; Marie qui va présenter au Seigneur l'enfant Jésus, et qui porte, pour être offert en sacrifice, deux tourterelles et deux petites colombes !

Oh ! si jamis j'oublie ces saintes visions, que ma langue demeure attachée à mon palais !

AUDIN.

Par l'America.

Dernieres Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu nos journaux d'Europe, nous en donnons quelques extraits dans notre numéro de ce jour.

Voici ce que nous lisons dans l' *Univers* :

Paris, 7 *Sept*. 1849.

Depuis le 10 décembre, et même depuis le 25 février 1848, M. Louis Bonaparte, donnant à ses antécédents le plus glorieux démenti, n'avait pas commis une faute politique. Sa conduite excitait l'étonnement du monde et justifiait sa fortune. Un grand acte surtout lui était dû. L'expédition de Rome, poursuivie avec persévérance, avec audace et couronnée de succès, le plaçait à la tête des plus énergiques et des plus intelligents défenseurs de l'ordre social. En renversant, malgré le nombre de leurs complices, les malfaiteurs qui avaient pu se flatter d'abolir la papauté par un tour de main et par un coup de poignard ; en restaurant le Pape, M. Bonaparte maintenait la clé de voûte de l'édifice européen et s'ouvrait lui-même un immense avenir de gloire. Cet avenir, il le ferme aujourd'hui. Que ceux qui ont été tentés de croire aux destinées de M. Louis Bonaparte et qui en ont attendu quelque chose pour la France et pour la société fassent comme nous : qu'ils renoncent à ce rêve ! Voici la lettre étrange et déplorable que nous trouvons ce matin dans le *Moniteur*. Elle est datée de l'Elysée, mais elle semble avoir été écrite à Strasbourg ou à Boulogne. Le Président l'adresse à M. le colonel Edgar Ney, son aide-de-camp en mission à Rome.

A Monsieur le colonel Edgar Ney,

" Elysée-National, 18 août 1849.

" Mon cher Ney,

" La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

" J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

" Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral.*

" J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France ni des souffrances de nos braves soldats.

" Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et et je vous prie de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation.

" Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout comme trace de leur passage la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté. Il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats.

" Dites au général de remercier, en mon nom, l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que physiquement même elle n'était pas traitée comme elle devrait l'être. Rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes.

" Recevez, mon cher Ney, l'assurance de ma sincère amitié.

" LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE."

Il ne faut pas chercher sur quels faits s'est fondé le Président pour écrire cette lettre. Aucun fait ne la pourrait justifier et ne la justifie. La France n'a été ni offensée, ni méprisée ; la commission des trois Cardinaux ne s'est rendue coupable ni du crime, ni, disons le mot, de la sottise d'insulter notre drapeau ou notre uniforme ; elle ne s'est nullement proposé de donner pour base, à la rentrée du Pape, la proscription et la tyrannie. Ces banalités sont des emprunts faits à l'imagination des des journaux révolutionnaires. La vérité est que la commission des Cardinaux, pas plus que le Pape, n'a ménagé à la France les expressions de sa reconnaissance, et qu'aucune mesure importante n'a été prise à Rome, depuis le rétablissement de l'autorité pontificale, sans le conseil et le concours de la diplomatie et de l'autorité française.

Ce qu'il y a dans la lettre du Président, c'est un changement complet de politique, c'est un retour aux projets de la constituante, contre lesquels M. Bonapate lui-même a si noblement protesté dans la fameuse lettre au général Oudinot ; c'est un premier mais difinitif gage donné par l'élu du 10 décembre à l'esprit révolutionnaire ; c'est enfin une déclaration de guerre au pouvoir temporel du Souverain-Pontife.

" Je résume ainsi le pouvoir temporel du Pape, dit Louis Bonaparte : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral.*" L'empereur de Russie, écrivant au gouverneur d'une de ses provinces, emploierait à peine un pareil style et s'efforcerait de mieux conserver les apparences de la raison ; ce n'est pas sur ce ton, certainement, qu'il dictera ses conditions à l'Autriche, et que l'Autriche elle-même a dicté les siennes au Piémont vaincu. Mais laissons de côté la forme. Hélas ! le fond suffit ! M. Louis Bonaparte s'est sans doute apperçu que de la façon dont il résume le pouvoir temporel, il n'en reste plus rien. Que compte-t-il faire si le Pape n'accepte pas son résumé, c'est à dire ne veut pas se résigner à n'être plus qu'un préfet, à la tête d'une colonie italienne de la République française ? Notre armée ira-t-elle chercher Pie IX à Gaëte, pour le contraindre, malgré sa volonté, et qui plus est, malgré sa conscience, à ce rôle auquel M. Bonaparte estime qu'il doit désormais se borner ?

Et si M. Louis Bonaparte, ne voulant pas que Pie IX règne au Vatican, ne peut parvenir à le faire régner au château Saint-Ange, M. Louis Bonaparte déclarera-t-il que Rome fait désormais partie du territoire français ? Rendra-t-il Rome à quelques-uns des compétiteurs de Pie IX, à Mazzini, à Garibaldi, à Mamiani, à Canino ? car ils sont plusieurs, ces héros de la liberté italienne menacée par le pouvoir pontifical.

Nous ne savons quel est le plan de M. Louis Bonaparte. Il nous est impossible de devenir comment il espère ou contraindre le Pape à recevoir les absurdes conditions qu'il lui pose, ou garder Rome, ou restaurer Mazzini. Quelle que soit la promptitude de ses décisions, il n'a certainement pas négligé de considérer qu'il y a en Italie d'autres armées que la nôtre. Pense-t-il avoir raison de ces armées par les moyens qu'employait son oncle ? Nous ne croyons pas que ceux qui l'applaudissent aujourd'hui d'avoir jeté l'outrage et le défi au Saint-Père, l'engagent tous à essayer jusque-là l'imitation. Le *National* en serait d'avis peut-être ; mais le *Constitutionnel*, mais le *Journal des Débats*, mais " le grand parti de l'ordre, " est-ce qu'ils veulent la guerre ? Battre cent mille hommes, c'était un jeu pour l'oncle ; ce serait beaucoup d'ouvrage pour le neveu.

Néanmoins, nous vivons dans un temps où il ne faut s'étonner d'aucune folie. Il ne serait pas surprenant que la lettre du Président obtînt l'approbation de la presse et de la majorité conservatrice. Déjà le *Journal des Débats* l'enregiste avec une joie visible, la même joie qu'il éprouvait lors des premières tentatives des radicaux suisses contre les catholiques. Il n'a compris que deux ans plus tard la portée de l'entreprise. Quand il a vu le succès, alors il a eu peur. Sur la question de Rome, il n'y a presque nulle différence entre cet organe de la bourgeoisie voltairienne et les journaux démagogiques les plus avancés. Il trouve, comme eux, que la papauté est de trop dans le monde. Avec quel empressement, depuis la chute de la République romaine, il multiplie contre le gouvernement pontifical les calomnieux commérages de la presse révolutionnaire et protestante ! Quelle place d'honneur occupent dans ses *colonnes* les articles du *Times* sur la monstruosité du pouvoir clérical et l'horreur qu'en ont les populations italiennes ! Avec quel soin il s'abstient de citer les appels répétés adressés par le Souverain-Pontife à la conscience de l'Europe ! Voilà l'esprit de la bourgeoisie. Les catastrophes de ces derniers temps n'y ont rien changé. Elle hait l'Eglise, elle la veut détruire. Ignorante lorsqu'elle n'est point passionnée, si elle évite de répéter les clameurs révolutionnaires, elle dit : A quoi bon le Pape ? et elle a été humiliée d'avoir soutenu sa cause.

Cet esprit, le président le caresse aujourd'hui et s'il cherchait une voie pour gagner la faveur des démagogues sans perdre immédiatement celle des conservateurs il n'en pouvait choisir de plus adroite et de plus sûre. Mais la pente est rapide et et mène loin. Le "grand parti de l'ordre" voudra-t-il et pourra-t-il empêcher M. le Président de la parcourir jusqu'au bout ? Nous le saurons bientôt. Les événements vont vite, ils sont prompts comme la foudre.

Nous voyons, nous ne pouvons pas dire sans terreur, mais cependant sans alarmes sur le résultat définitif, l'orage s'amonceler et le ciel devenir plus noir. Depuis longtemps nous n'avons plus d'espérance à perdre et nous sommes habitués à voir s'évanouir les rêves que l'esprit de l'homme ne peut se déshabituer de forger dans ces courts intervalles où la tempête semble reprendre des forces pour gronder plus haut. Il nous a toujours semblé bien étonnant que cet Auguste enveloppé par le hasard dans son berceau d'un lambeau de pourpre, pût remplir l'attente de la société. C'était une raison contre lui qu'elle espérât en lui. Il va lui manquer tout à l'heure. La justice de Dieu aura son cours et l'œuvre de Dieu ne périra point. Longue vie Pie IX, prince et pasteur des âmes ! Dieu le ramenera par la main dans Rome pour la confusion de la force brutale et de la sagesse impie. Dans Rome ou dans l'exil, a lui nos respects, notre amour et notre vie !

☞Nous prions ceux de nos abonnés et les agents a qui nous avons envoyé des comptes de nous en faire tenir le montant aussitôt possible.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

" Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 1ER OCTOBRE, 1849.

Une mine d'or en Canada ! !

" Les demandes ordinaires
" qu'on nous fait, sont : y a-t-
" il des trésors ? Y a-t-il des
" mines d'or et d'argent... Et
" quand aux mines, il y en a
" vraiment ; mais il faut les fouil
" ler avec industrie, labeur et
" patience. La plus belle mine
" que je sache, c'est du blé et
" du vin, avec la nourriture du
" bestial. Qui a de cela, a de
" l'argent. Et de mines nous
" n'en vivons point, quant à
" leur substance. Et tel bien
" souvent a belle mine qui n'a
" pas beau jeu.

L'ESCARBOT, *Histoire du Canada.*

Quand l'Escarbot écrivait ces lignes, prévoyait-il qu'au bout de deux cent ans, ceux qui habiteraient le pays qu'on remuait alors en tous sens pour y trouver des mines, laisseraient à leur tour leur patrie pour aller à plus de 1500 lieues vivre sur un sol tout doré ? Tel est le cas cependant. Nous ne parlons pas seulement de ceux qui, aidés des formules d'Albert le Grand fouillent les vieilles masures, pour y trouver les trésors enfouis par nos pères lors du GRAND SIEGE, mais bien d'un certain nombre de laboureurs et d'hommes dans tous les emplois qui abandonnent tout pour courir à la Californie. Témoin de cet enthousiasme de notre population pour les trésors, nous voulons lui faire part d'une découverte que nous avons faite ; cela prouvera du moins à nos lecteurs que nous ne sommes pas égoïste. Nous avons trouvé une mine plus avantageuse que toutes les autres, en ce qu'elle est proche, qu'elle est féconde, qu'elle n'est pas exploitée et que les quelques personnes qui la connaissent ne sont pas disposées à en profiter. Si l'on traverse le fleuve St. Laurent à quelques lieues au dessus de Québec et que l'on s'enfonce à 20 lieues dans les terres, on trouvera des forêts que la hache du bûcheron n'a pas encore touchées. Cet endroit n'a été connu jusqu'ici que sous le nom de townships de l'Est et il renferme les mines les plus riches.

C'est la que nous aurions voulu diriger ceux de nos compatriotes qui sont partis pour l'Eldorado ; c'est là que nous aurions voulu voir ceux de nos cultivateurs qui parcourent actuellement la vallée du Mississipi. C'est encore là que nous voudrions placer la population qui émigre de nos campagnes pour venir dans les villes où elle s'attend à mener une vie plus douce et moins laborieuse ; mais où elle végète bientôt et regrette la solitude de ses champs. Ceux qui voudront profiter de la mine dont nous parlons, pourront s'adresser au Bureau de colonisation, bureau qui ne fait pas grand bruit, mais qui existe cependant quelque part dans Québec.

Mais trêve de plaisanterie. Nous croyons avoir droit de demander au bureau de colonisation compte de ses opérations depuis qu'il a été établi. Nous cherchons en vain le bien qu'il a fait au pays. Nous voyons bien qu'il n'a pas su profiter de l'enthousiasme créé par M. O'Reilly lors de la grande assemblée, qu'il n'a pas su, pour nous servir d'une expression familière, battre le fer pendant qu'il était chaud ; nous voyons bien encore que quelques-uns des colons qu'on avait envoyés, s'en sont revenus mécontents et disant qu'on les avait dupés. Voilà, croyons-nous, tout ce qu'a fait de bien le bureau central de colonisation. Est-là ce qu'on en devait attendre ? Non, certainement, non. Aussi, un grande responsabilité pèse sur ce bureau : nous le rendons solidaire d'une partie de la malheureuse émigration de cette année, parce que s'il avait eu de l'énergie, s'il avait rempli fidèlement son devoir, il aurait pu la paralyser jusqu'à un certain point. Et qu'on ne vienne pas nous dire que les membres de ce bureau remplissent gratuitement leurs fonctions, que pour cela on ne doit pas les blâmer. Ils ont accepté un mandat que le peuple leur avait confié pour son bien et le peuple avait droit d'attendre qu'ils rempliraient leur devoir s'ils ne voulaient pas se rendre très coupables.

Mais il y a encore du remède ; qu'on prenne donc des mesures, peut-être réussira-t-on à arrêter quelques émigrés. Ce n'est pas grand'chose : mais enfin c'est mieux que rien.

Affaires du Canada.

Au moment où l'Angleterre, en signe d'approbation, vient de récompenser lord Elgin pour sa noble conduite, en lui accordant le titre de Baron et un siége dans la chambre haute de la Grande-Bretagne, nous aimons à citer la presse anglaise qui sait passablement apprécier l'état des choses. Nous traduisons l'extrait suivant du *Times* de Londres ;

" ... La majorité du parlement d'un côté, la majorité de la canaille de l'autre ; ainsi sans révoquer en doute le moins du monde le fait que toute la population coloniale est justement représentée en parlement, la populace local ecssaye d'intimider et de supplanter virtuellement non-seulement le représentant de la Souveraine, mais même les représentants du peuple. La tentative se comprend bien, et elle ne doit pas surprendre ; mais aussi elle est très-outrageante et très-impudente, et elle doit être réprimée. La France tolère que Paris,—cette ancienne populeuse et très-splendide métropole, qui depuis des siècles a dicté la mode à toutes les provinces,—continue d'exercer ce privilège immémorial ; mais la populace de Montréal n'a guère plus de prétention de gouverner les deux millions du Canada, que la populace de Sunderland, de Limerick ou de Dundee n'a de gouverner les vingt sept millions de ces Iles.

A cette distance et avec des informations nécessairement imparfaites, il n'est pas facile de voir pourquoi les derniers troubles n'auraient pas été préveus par des arrangements judicieux entre les soldats et la police. Tant ce qu'on peut dire, c'est que cela est arrivé dans ce pays et arrivera probablement encore.

Le 15 ult. plusieurs des chefs des premières émeutes furent arrêtés, avec quelque résistance de la part de quelques-uns. On supposerait naturellement que pour cette conjoncture toutes les précautions possibles ont été prises, Cependant, il parait qu'on a laissé une populace s'ameuter pour attaquer la résidence de M. Lafontaine ; briser la barrière, et s'avancer jusqu'à 20 pieds de sa maison avec l'intention avouée de la brûler jusqu'au sol. M. Lafontaine et ses amis firent à ces vagabonds la réception qu'ils méritaient. Un garçon subit la peine de son crime prémédité sur le lieu même, et le reste de la canaille prit enseignement de son sort, Cependant, c'est une sujet de regret qu'un haut fonctionnaire de l'Etat ait été mis sous la cruelle nécessité de défendre sa vie et sa propriété d'une bande de vagabonds, quand les soldats, la police et les barreaux étaient bien plus propres à cette fonction. Subséquemment on a paru prendre des mesures plus efficaces. Les principaux délinquants ont été arrêtés, et parmi eux l'homme qui présidait comme " Olivier Cromwell" à la destruction des bâtisses du parlement. Depuis ce temps les mécontents ont prouvé et leur caractère et leur faiblesse en incendiant furtivement les propriétés. Un hôtel splendide et quelques autres grandes bâtisses ont été sacrifiés à la loyauté ou à l'amusement des tories de Montréal ; et le nom anglais a été glorifié par des démarches empruntées au Capitaine "Rock" et " Swing" et à Madame " Rebecca."

En même temps nous avons beaucoup de plaisir à voir que le gouverneur-général est chaudement supporté, tant par sa Souveraine que par la portion véritablement loyale du peuple canadien. La *Gazette* annonce son élévation à la Pairie anglaise. Comme champion des principes constitutionnels contre l'usurpation d'une faction et la domination d'une race, lord Elgin mérite bien cet honneur de la main d'un gouvernement constitutionnel. Nous ne croyons pas à la prétendue mauvaise entente entre le militaire et le gouvernement, ou a la prétendue hésitation des ministres. *Ils doivent persévérer.* Leur cause est celle du gouvernement responsable. Les yeux de l'Angleterre et du monde sont sur eux. Leur Souveraine leur fait signe d'avancer dans leur combat. C'est une question de principes. L'événement est entre les mains de la Toute Puissance. C'est peut-être sa volonté que le Canada, étant arrivé à maturité, devienne bientôt indépendant, ou partage la fortune de la confédération voisine ; mais même dans ce cas, il sera consolant et glorieux pour nous, que notre dernier ait été l'enseignement du gouvernement par soi (self government."

Le *Daily News*, reçu par la même malle, contient un article du même genre sur les affaires du Canada. Il condamne sans restriction la conduite des agitateurs. Il ne voit rien qui puisse excuser ou pallier les forfaits dont ils se sont rendus coupables ; "les incendiaires du parlement et de ses bibliothèques ont richement mérité d'être punis," dit ce journal. Il n'accuse pas les autorités gouvernementales de manque d'énergie pour n'avoir pas réprimé l'emeute, mais il reconnait que ces autorités ne disposent pas d'assez de moyens pour obtenir ce but, c'est un vice, dit-il, dans les institutions de la colonie. Il l'attribue au manque d'une police forte, efficace, concentrée dans la capitale. Néanmoins il lui semble que la destruction des Chambres de la législature devait être un avertissement suffisant du caractère malhonnête et désespéré des hommes de l'opposition, pour les engager à prendre plus de précautions. L'article se termine ainsi :—" Les canadiens peuvent être sûrs d'une chose, c'est que le desir le plus grand des habitants de la mère-patrie est de les voir en pleine jouissance de la liberté constitutionnelle, avancer en propriété et goûter les douceurs d'une paix intérieure. Ici vous ne voyez aucune sympathie pour une faction locale quelconque ambitieuse d'un ascendant indû ; aucun désir d'intervenir dans les arrangements intérieurs de la colonie ou de faire pencher la balance en faveur d'un parti ou d'un autre."—(*Minerve.*)

Les difficultés entre la France et les Etats-Unis sont loin d'avoir la proportion que leur avait donnée la dépêche télégraphique et ce n'est plus qu'une affaire personnelle. En revanche, on parle à présent de difficultés entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Le bill d'indemnité cause toujours des nausées aux journaux tories. Le *Morning Chronicle* dans le résumé qu'il fait des affaires d'Amérique pour ses lecteurs d'Outre-mer, revient encore sur ce malheureux bill.

Mardi dernier, a eu lieu l'élection de Chambly, et L. Lacoste écr. a été élu par acclamation.

A chaque numéro, nous avons à enregistrer quelque incendie. Au moment où nous mettions sous presse vendredi, les pompiers étaient appelés dans la rue de la Croix faubourg St. Louis, au feu déclaré dans un hangard voisin de celui où le feu avait pris la nuit précédente. Comme il y avait de l'eau en abondance, le feu ne consumma que ce hangard et une partie de la maison attenante, malgré le vent et l'aliment qu'offrait un carré de maisons en bois.

Ce matin, vers 1 heure le feu se déclara dans la rue Laporte, sur le cap, chez M. Chinique. Les pompes furent promptement rendues sur les lieux, mais elles furent longtemps sans pouvoir fonctionner faute d'eau. Six maisons et leur dépendances furent consumées. Cet incendie a dû prouver jusqu'à l'évidence à ceux de nos édyles qui s'y trouvaient la nécessité de fournir la ville d'eau. Cet incendie est-il le coup d'un incendiaire ? c'est que nous ne savons pas : toujours est-il qu'il a commencé dans un hangard de M. Chinique où on n'était pas allé depuis plusieurs jours.

Une assemblée publique est convoquée par son honneur le maire, pour ce soir à 7 heures dans la chambre du parlement, pour former une patrouille volontaire destinée à protéger les propriétés contre les incendiaires.

La commission nommée pour s'enquérir des causes de l'incendie de l'hôtel Cyrus à Montréal, a fait rapport " qu'après une patiente investigation et l'examen de tous les témoins qui avaient connaissance des faits, la commission ne trouve pas matière à impliquer aucun parti."

Une seconde assemblée des amis du chemin de fer de Québec à Melbourne, aura lieu ce soir à 7 heures pour mûrir le projet.

Lundi dernier dans la chapelle intérieure de l'Archevêché Mgr. l'Evêque de Sidyme a conféré la tonsure et les ordres moindrés au Frère Thomas Horace Pinet, profès de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

Hier, Sa Grandeur a ordonné prêtres, dans l'église cathédrale de cette ville, M. M. G. F. E. Drolet, P. H. Suzor, M. E. Méthot, A. Ladrière et J. Sasseville. (*Com.*)

M. Chiniquy et MM. les Curés Brassard, de St. Ignace, Charland, Pominville, et Huberdeault, sont partis d'hier pour Troy (N. Y.) et quelques autres localités, dans le but de propager la Tempérance parmi les *Canadiens*.— (*Mélanges.*)

TRAITE.—Le gouvernement vient de nommer le capitaine Anderson pour s'entendre avec les Indiens des Lacs Supérieur et Huron au sujet de leurs réclamations pour les terres que leur ont enlevées les compagnies des mines. C'est un acte qui fait honneur à l'administration.—(*Idem.*)

Séminaire de Québec.

LA DISTRIBUTION DES PRIX, qui n'a pu avoir lieu à l'époque ordinaire, se fera JEUDI, le 4 Octobre prochain à 8½ h. du matin. Les parents et les amis des élèves sont invités à y assister.

Québec, 28 sept. 1849.

MARTIN RAY,

Au pied de l'escalier de la Basse-ville,

est nommé

AGENT

des EAUX de PLANTAGENET.

☞ *C'est le seul dépôt dans Québec.*

Québec 28 sept. 1849,

Chemin de fer de Québec a Melbourne !

HOTEL DE VILLE,

Québec 22 sept. 1849.

A une asremblée du Conseil de Ville, tenue hier, il *fut unanimement résolu* :

Que Son Honneur le Maire convoque une assemblée publique des citoyens de Québec afin de connaître l'opinion et les sentiments des habitants de cette ville, sur l'apropos d'émettre des bons ou débentures de la corporation jusqu'à concurrence de cent mille louis, à toute compagnie maintenant existante ou qui pourra se former plus tard, pour construire un chemin de fer de Québec à Melbourne, où il fera sa jonction avec le chemin de fer de Montréal et Portland, et au moyen duquel une communication non interrompue sera ouverte en toute saison avec Montréal et les Etats-Unis.

Certifie,

F. X. GARNEAU,

Greffier de la cité,

Conformément au désir exprimé dans la Résolution ci-dessus et pour l'objet qui y est mentionné, je convoque par le présent une assemblée des citoyens de Québec à l'hotel du Parlement, en cette ville pour JEUDI le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DEUX heures après midi.

G. O'KILL STUART,

Maire.

SOCIETÉ D'AGRICULTURE.

Aux Agriculteurs et à tous les amis de l'Agriculture, et des Arts du District de Québec.

AVIS.—LE PRESIDENT DE LA SOCIETÉ d'Agriculture du Comté de Bellechasse croit de son devoir, pour la justification des officiers de cette Société, publier l'extrait suivant de la dépêche officielle, qui lui a été adressée du Bureau du Secrétaire Provincial, datée, Montréal, 2 août 1849:

" J'ai à vous informer que la dite Société a établi son droit à l'allocation de £75 comme Société de Comté, et à celui de de £500, en outre, comme Société de District pour la présente année ; mais que l'état de la caisse provinciale ne permet pas, pour le présent, le paiement des allocations de cette espèce. Lorsque le gouvernement se trouvera en fonds, vous en recevrez avis.

" J'ai l'honneur d'être, etc.

" Signé : ET. PARENT.

Assist. Secrét.

Aussitôt que le président de la Société d'agriculture du District de Québec aura reçu l'avis plus haut mentionné le Comté donnera de suite les avertissements nécessaires pour l'exposition voulue par la loi.

A. TURGEON,

Président, S. A. C. B.

St. Gervais 19 septembre 1849.

P. S.—Tous les journaux anglais et français, sont priés de publier, en leur langue respective, le présent avertissement.

VIN et PILLULES DES BOIS

du

DR. HALSEY.

Médecine plus agréable et plus effective qu'aucun des remèdes découverts jusqu'aujourd'hui, qu'on peut prendre en tout temps et sans discontinuer ses occupations :

Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto.

UNE PIASTRE la Bouteille de Pinte.

Le contenu d'une seule bouteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

DÉSESPOIR DE GUÉRISON.

Columbus, Ohio9 déc. 1848.

Dr. G. W. HALSEY,

Je certifie que l'hydropisie m'avait mis dans l'état le plus désespéré, et que votre *vin des bois*, par une bénédiction de la providence m'a guéri radicalement. Quand je commençai à prendre de vos remèdes, l'été passé, mon corps était renflé du double de son volume ordinaire. J'avais peine à respirer, et une méchante toux me travaillait horriblement. Longtemps auparavant j'avais désespéré d'en jamais revenir, tout ce que j'avais fait jusque-là ne m'ayant servi à rien, quoique j'eusse pris un grand nombre de médecines et que j'eusse subi la *ponction* deux fois. La première bouteille de *vin des bois*, et une *boîte de pilules* me soulagèrent d'abord, ce qui m'encouragea à continuer de m'en servir. Je fis donc acheter six bouteilles de vin et 3 boîtes de pilules, dont je me suis servi pendant trois mois, et j'ai toujours été de mieux en mieux. Le gonflement a entièrement disparu, et je me sens maintenant aussi fort et aussi bien portant que j'aie jamais été. Aucun remède, n'a jamais été si utile dans ce genre de maladie que votre vin et vos pilules. Plusieurs autres cas désespérés ont aussi été guéris par l'usage de ces compositions.

NATHANIEL MAYNARD.

INFIRMITÉS PRINTANIÈRES.

Au commencement des chaleurs plusieus personnes sont atteintes de maux de tête, d'une faiblesse fiévreuse, et de manque d'appétit. Pendant l'hiver le sang s'épaissit et se charge de matières impures. La poitrine est surchargée de bile ; les pores de la peau se rétrecissent, et tous ces accidents donnent cours aux infirmités susmentionnées. La transition du froid au chaud exige un changement parallèle dans les fluides du corps et une libre exalaison par les pores. Le Vin et les Pilules du Dr. Halsey rendent la nature capable de subir ces vicissitudes de saison. Une ou deux doses de Pilules et l'emploi d'une seule bouteille guérissent ces infirmités, et donnent encor eau système la force de résister à l'invasion de la maladie pendant l'été, et les temps insalubres.

DISPEPSIE.

Il est un grand nombre de personnes attaquées de cette maladie affligeante : et plusieurs ignorent sans doute la nature du mal qui les accable. On peut le reconnaitre cependant à quelqu'un des symptômes suivants : *aigreur d'estomac, débilité nerveuse, dépression d'esprit, oppression langoureuse* après les repas, *pesanteur sur l'estomac, indolence, maux de tête, indigestion, constipation, brûlement de cœur, langue chargée, flatuosité, éruption de sueurs froides*, et quelquefois *insomnie*.

Les malades atteints de dyspepsie sont très à plaindre et plus on différe le traitement, plus la cure devient *difficile*. Nous avons des certificats qui prouvent quelle a été l'efficacité du *Vin des Bois* dans des centaines de cas de cette maladie.

FIEVRE TREMBLANTE OU FRISSON.

Ces maladies sont trop connues pour qu'il soit *nécessaire* de les *décrire* ; elles sont causées par les exhalaisons miasmatiques des marais, par les matières végétales en putréfaction dans les nouveaux pays, par le voisinage de régions basses et marécageuses.

Lorsque nous fîmes connaitre au public pour la première fois *le Vin des Bois*, nous n'eûmes pas d'abord la prétention d'en étendre l'usage à ce genre de maladie. Mais depuis nous avons été témoins oculaires de la cure opérée dans des accès de fièvre aussi violentes qu'on puisse voir. Pendant le règne de la fièvre dans le New-Jersey, il se passa à peine un jour qu'il ne nous ait donné des preuves nouvelles de la valeur de ce médicament dans ces maladies, et, autant que nous avons pu l'apprendre, il n'a jamais manqué de faire cesser les accès, ni de rendre la santé au patient.

JAUNISSE.

Cette maladie est causée par l'obstrution des conduits de la bile, ce qui force la bile à se mêler avec le sang, et donne ainsi une teinte jaune à tout le système, au point que dans le fort de la maladie, la salive est jaune et amère, l'urine fortement colorée, la peau jaune d'abord finit par devenir presque noir. Dès le commencement de la maladie, le malade ressent de l'engourdissement, il est oppressé et constipé, il manque d'appétit, et une teinte jaune se fait remarquer sur le blanc des yeux. Nous avons plusieuss preuves de guérison opérée par les *Pilules et le Vin des Bois* dans les cas les plus graves de cette maladie.

Vin des Bois, 1 Piastre la bouteille :—Pilules 30 sous la boîte.

Chs. Baillargé,

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil.

Rue St. François, No. 12.

Québec, 4 Juillet 1849.

GRANDS FAITS ! !

LE propriétaire de la célèbre et seul véritable EAU MINERALE DE LA SOURCE DE PLANTAGENET, qui a des certificats des premiers Médecins de la Province, prévient le public contre une Eau falsifiée qui porte à certains égards un nom semblable et qui, en quelques cas, est vendue par des personnes employées ci-devant comme agents pour la vente de l'Eau véritable. La seule place où l'Eau de Plantagenet se trouve dans sa pureté à Québec est chez

M. JOHN HAYTER,

Marché de la Haute-Ville, en face des Etaux des Bouchers, qui est le seul agent pour Québec.

CHAS. LAROCQUE,

N. B.—Le propriétaire publiera sous peu des certificats de Médecins constatant les propriétés curatives auxiliaires actuelles de cette Eau, manifestées récemment dans des cas de choléra aussi bien que d'autres maladies.

Il a aussi quarante certificats de Médecins, et 150 de familles privées, qu'il se fera un plaisir de montrer à ceux qui voudront les voir, et dont plusieurs *ont été déjà publiés*. C. L.

Montréal, 15 août 1849.

REBELLION !

NOUVEAU CERTIFICAT.

Depuis que l'analyse de l'EAU DES SOURCES DE PLANTAGENET a paru devant le public, j'en ai recommandé l'usage à beaucoup de mes malades, qui en ont retiré un bien considérable.

Elle est bien appropriée à beaucoup d'entre les maladies des organes urinaires, aux affections de la peau, à la constipation provenant de dérangement soit gastriques ou hépatique, aux affections scrofuleuses, et à quelques formes de l'hydropisie.

Comme moyen d'apaiser la *soif intense* qui accompagne le Choléra, et d'aider à la cure de cette maladie, lorsqu'on l'ajoute à quelqu'autre traitement, elle doit former un médicament des plus précieux,

GEORGE D. GIBB.

Licencié du Collége Royal de Chirurgiens d'Irlande.

Montréal, 3 juillet 1849.

Le propriétaire, par ordre des Médecins de l'Hôpital-Général de Montréal, fournit journellement de grandes quantités de cette Eau curative pour l'usage des maladies sous traitement à cet Hôpital. S'adresser au Dépot, No 1, Rue Des Jardins, Haute-Ville.

J. HAYTER.

Seul-Agent.

Québec, 9 Juillet 1849.

Digne d'attention.

Voulez-vous conserver votre santé, citoyens de Québec ?

Voulez-vous vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays ? . .

FAITES comme les citoyens de Montréal : buvez de l'*Eau de Plantagenet*. Vous verrez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci. Il s'en est vendu dans les trois dépôts à Montréal, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons. Aussi les noms de 45 médecin s'accordent-ils à dirent que la cité de Montréal n'a jamais été dans un état de salubrité plus satisfaisant qu'il ne l'est actuellement. Le propriétaire de cette Eau a en sa possession au-dessus de 300 certificats des premières familles de Montréal, des cures merveilleuses obtenues par l'usage des *Eaux de Plantagenet*, et dont il est prêt à les montrer à ceux qui le désirent. Voici les noms de plusieurs médecins de Montréal, qui ont donné leur certificat en faveur de cette eau ; que le public en juge par lui-même.

Drs. W. Nelson.	Drs. E. H. Trudel,
J. G. Bibaud,	H. Mount,
J. E Coderre,	Alex. McCulloch,
J. B. Leprohon,	R. L. McDonell
L. U. Masson,	J. Crawford,
P. E. Picault,	F. Badgley,
W. Fraser,	A. Hall,
G. W. Campbell,	S. C. Sewell,
L. F. Tavernier.	P. J. Leduc,

DIRECTION.—Prenez en une bouteille avant déjeuner et une autre après-midi. Eau fraiche, 2 fois par semaine, à Québec, au dépôt, Rue Desjardins, No. 1. Haute-Ville.

Québec, 2 juillet, 1849.

EAUX MINÉRALES

DE PLANTAGENET.

LE soussigné ayant été nommé seul agent à Québec pour la vente de ces Eaux célebres, a l'honneur d'informer les citoyens de Québec et le public en général qu'il vient d'ouvrir un dépôt à l'HOTEL DE HAYTER, ci-devant de VANNOVOUS N° 1 rue des Jardins, Haute-Ville, où il est maintenant prêt à recevoir et à exécuter tous ordres dont le public voudra bien le favoriser.

Prix 1s. le galon ; 3s. la douzaine de bouteilles.

J. HAYTER,

Agent.

Québec, 25 juin 1849.

Avis a ceux qui douteut.

ANALYSE

des eaux des sources de

Plantagenet.

LES EAUX MINERALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODE auxquels cette classe d'eaux sont redevables d'une très grande partie de leur VERTU MEDECINALE. Elles contiennent en outre une grande proportion de magnésie à l'état de Bicarbonate en solution. J'ai soumis à une analyse minutieuse une quantité des eaux que le propriétaire M, CH. LAROCQUE m'a procurées et j'ai obtenu les résultats suivants :

Une livre (avoir du poids) pesant 7,000 grains contient :

	Grains.
Chlorure de soude	81,66200
Chlorure de potasse	72808
Chlorure de chaux	95480
Chlorure de magnésie	1,71654
Bromure de magnésie	05635
Iodure de magnésie	03689
Carbonate de chaux	6,23301
Carbonate de magnésie	6,2330
Carbonate de fer	06748
Silice	49000
Total des ingrédiens solides	92,17607
Eau	6,90782323
	7000,00000

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006,377

Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

T. S. HUNT,

Chimiste de la Commission Géologique.

Bureau de l'Insp. Génl.
Montréal, 5 avril 1849.

DIRECTION,

Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi.

Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour.

REMARQUES.

Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

Dans le courant du mois, le public verra le grand nombre de médecins qui ont donné des certificats en faveur de ces Eaux. Des certificats nouveaux sont donnés tous les jours, non pas de personnes éloignées, mais de Montréal même,

CHOLERA.

En buvant de l'Eau de Plantagenet le public n'a rien à craindre du choléra.

CERTIFICATS

DES MEDECINS DE QUEBEC.

Québec, 2 juillet 1849.

MONSIEUR,—L'analyse des eaux minérales de Plantagenet, faite par Mr. Hunt, et les nombreux certificats qui accompagnent votre circulaire, sont bien propres à attirer l'attention du public et la confiance des personnes souffrantes de quelques maladies chroniques.—Pour ma part donc et d'après l'examen que j'en ai fait, je suis bien porté à croire qu'elles possèdent des propriétés médicinales fort recommandables pour les affections chroniques, maladies de la peau et enfin les dérangemens d'estomac.

J'ai l'honneur de me souscrire,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

P. BAILLARGEON, M. D.

Québec, 2 *juillet*, 1849.

MONSIEUR,

N'ayant pas eu jusqu'à présent aucune occasion de recommander l'usage des Eaux de Plantagenet dans ma pratique privée, je suis incapable de donner aucun témoignage de leur effet favorable d'après mon expérience personnelle, mais à en juger par l'analyse qu'en a faite M. Hunt, je suis porté a croire que leur emploi est très avantageux, dans les cas de dyspepsie, et d'affections scrofuleuses et de rhumatisme chronique.

J. P. RUSSELL

CERTIFICATS

DES MEDECINS DE MONTREAL.

Montréal, 17 Avril 1849.

L'analyse des *eaux de Plantagenet* m'ayant été soumise telle que faite par *M.* Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicinal précieux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies. On la trouvera capable d'aider à une indication laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels objets en vue elle deviendra précieuse dans les scrofules, dans les formes cutanées de rhumatisme et de goutte, dans les maladies urinaire où un traitement alcalin pourrait être utile dans quelques dérangements particuliers de l'estomac dans ce dernier cas sa puissance anti-acide et altérante, devra rendre de grands services.

Les quantités d'Iode de Brôme et de Magnésie me paraissent considérables, et en conséquence donnent une grande importance à l'*eau de Plantagenet* dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés. Ayant, en plusieurs occasions, employé les eaux dans ma pratique privée je puis certifier que son action sur les intestins n'est nullement irritante.

A. HALL, M. D.

Professeur de chimie, Collège McGill.

Depuis que j'ai vu l'analyse de l'*eau Minérale de Plantagenet* faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médicinal précieux et l'ai recommandée dans un grand nombre de cas où je pensais que les principes salins et autre ingrédiens qu'elle contient, seraient utiles à mes malades.

M. McCALLOCH, M. D.

Professeur d'accouchement etc à l'université du collége McGill.

Montréal, le 5 avril 1849.

Le propriétaire de *sources salines de Plantagenet*. *M.* Chs. LaRocque m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décidé. J'ai trouvé qu'elles augmentent l'appétit et agissent doucement comme laxatif. D'après leur composition démontrée dans l'analyse faite par T. S. Hunt écr., je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins.

HY. MOUNT,

M. R. C. S. L.

Montréal, 31 mars 1849.

Une analyse des *eaux Minérales de Plantagenet* ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, du foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme. Comme altérants, elles peuvent encore être employées avec avantage dans les hydropisies, surtout si l'on prend en considération leur action diaphorétique et diurétique. Enfin elles pourraient être utiles dans le choléra, vû leurs propriétés anti-acide et anti-émétique.

Un avantage qu'elles ont sur toutes les drogues patentées que l'on débite en si grande profusion au public ; c'est, qu'elles ne peuvent être que rarement nuisibles, tandis que les premières (contenant, pour la plupart, des substances dont l'action sur l'économie animale est très puissante, tels que le bichlorure de mercure et différentes préparations d'antimoine, de plomb, d'iode et d'argent, et cela à fortes doses.) peuvent être très préjudiciables dans une infinité de cas.

L. F. TAVERNIER.

Montréal, 29 avril 1849

Monsieur—Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus medicinales de l'*Eau de Plantagenet*, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai sur l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscurées, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

Les différens élémens salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scrofuleuses profondes et constitutionnelles ; les tumeurs blanches, les névralgies et plus particulièrement la sciatique.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perverties par suite de l'usage *immodéré des boissons alcooliques*, y *trouveront* un excellent correctif, bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général. Agréez Monsieur,

J. L. LEPROHON, M. D.

Monsieur,—Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents *Médecins* du pays me dispensent de faire l'éloge de votre *Eau Minérale*. J'ajouterai seulement que toutes les personnes qui en achètent à ma *Pharmacie* et qui en font usage s'accordent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis. J'ai l'honneur de vous saluer.

P. E. PICAULT. M. D.

Dundee, 17 Avril 1849.

Mon cher ami,—En remerciment des *eaux Minérales de Plantagenet*, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, et Rhumatisme etc, etc., Je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à *bon marché*.

J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation.

Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux.

L. H. MASSON, M. D.

27 mai, 1849.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont invariablement bien trouvés ; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poumons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

WOLFRED NELSON, M. D.

Montréal, 21 mars 1849.

MR. CHARLES LAROCHE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. HUNT, écuyer, et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adopter au traitement de la *goutte*, de la *gravelle*, des rhumatismes, de quelques maladies du *foie*, de la dyspepsie, de l'hydropsie, et de toutes les espèces de *scrofules*, excepté la consomption.

Quand à son usage dans le choléra dont M. L. a quelques certificats importants et respectables, il est digne de remarque que le traitement *salin* du choléra acquiert beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblant prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans les *Eaux de Plantagenet*, une excellente combinaison des mains de la nature.

(Signé) S. C. SEWELL, M. D.

Professeur de matiere médicale au Collège McGill.

Montréal, 29 mars 1949.

MONSIEUR,

Pour répondre au désir que vos m'avez témoigné de connaitre mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de *Plantagenet*, je n'hésite pas à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique., et à raison de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constituantes, elles devront être avantageuses, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies des affections du foie, des scrofules, des hydropisies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse. Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous viennent de partout, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la curation de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur des Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr, Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants.

Votre, etc.,

J. G. BIBAUD, M. D.

Prof. d'Anatomie, Ec de Méd. de Montréal.

31 mars 1849.

Montréal, 31 mars 1849.

Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, écuyer, des *Eaux Minérales* des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme les maladies nerveuses, les fievres bilieuses, l'hydropisie, les hémorroïdes, la constipation, le scorbut, les écrouelles, etc., etc.

Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandées pour la dyarthée et la dyssenterie, en ont retiré un avantage bien marqué.

Je ne doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préservatif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie. E. H. TRUDEL, M. D.

Montréal, le 10 avril 1849.

D'après l'analyse des *sources de Plantagenet* par Mr. Hunt. L'eau de Plantagenet paraît bien adoptée comme étant médicinal contre le plus grand nombre de ces maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont ou diminuées de quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature ou en forme agréable à prendre. Et pour la même raison elle paraît bien adoptée pour neutraliser les effets pernicieux des poisons contagieux et miasmatiques sur le sang et en conséquence elle sera vraisemblablement utile durant l'existence des fièvres épidémique et contagieuses, l'influenza et et le *choléra*. Quant aux propriétés médicinales de l'eau de Plantagenet dans la dernière de ces maladies, on a déjà le témoignage de l'expérience.

W. FRASER, M. D.

Professeur de médecine au collège McGill.

Montréal, 23 avril 1849.

Monsieur.—Après avoir pris connaissance d'un avertissement publié dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources

de Plantagenet, par *M.* Hunt, Chimiste, je crois devoir dire, sur votre demande : que les Chlorures et les Carbonates alcalins, le Corbonate de fer, les Iodures et les bromures de magnésie contenus dans ces eaux les rendent recommandables surtout dans certains cas de dyspepsie, pour combattre la constipation qui survient dans cette affection ; je crois que l'on peut employer ces eaux minérales dans certains cas d'embarras gastriques, et ainsi que dans certaines maladies chroniques de la peau. Je suis monsieur Votre etc.

J. EMERY CODERRE.

D'après l'analyse de l'*eau de Pantagenet* faite par T. S. Hunt écr, je me sens très favorablement disposé à en recommander l'usage dans la dyspepsie, la goutte, les affections des reins et aussi dans le rhumatisme chronique. Comme je n'ai encore fait qu'un petit nombre d'essais sur ces effets, je ne puis ajouter d'autre témoignage de mon expérience que celui de son efficacité comme laxatif agréable et diurétique, et je considère qu'elle mérite bien l'attention du public.

Js. CRAWFORD, M. D.

Professeur de clinique médicale et chirurgicale au collège McGill.

Montréal, 13 avril 1849.

Montréal, le 14 avril 1849.

Il n'y a que quelques semaines depuis la publication de l'analyse de M. Hunt, que mon attention a été attirée spécialement sur l'*eau minérale de Plantagenet*, je n'ai encore eu l'occasion d'expérimenter son efficacité que dans quelques cas de souffrances dyspeptiques, mais je n'ai aucun doute, la combinaison d'après les principes médicamentaux précieux qui entrent dans sa composition qu'elle deviendra un des remèdes les plus efficaces contre beaucoup de maladies de l'estomac et spécialement des intestins surtout accompagnées d'un excès d'acidités dans ces organes. Dans quelques unes des formes les plus communes de maladie circuleuses, dans la goutte, le rhumatisme et dans le plus grand nombre de maladies de faiblesse demandant un traitement légèrement stimulant et relaxatif.

GEO. W. CAMPBELL, M. D.

Professeur de chirurgie au collège McGill.

Petite rue St. Jacques 23 avril 1849.

Montréal 23 avril 1849.

D'après l'analyse de l'*eau de Plantagenet* faite par M. Hunt, je n'ai aucun doute, qu'on la trouvera très utile dans les maladies rhumatismales, goutteuses et dyspeptiques, mais comme je ne l'ai pas encore prescrite je ne puis parler par expérience personnelle de ses propriétaires médicales

B. L. MACDONALD, M. D.

professeur de médecine au College McGill.

Montréal, 10 Avril 1849.

Monsieur,—L'analyse de l'*eau de Plantagenet*, fournie par M. Hunt, la recommande aux membres de la profession Médicale comme un bon auxiliaire dans certains cas de dérangement des organes digestifs et assimilateurs, dans quelques cas de Dyspepsie, de Gouttes et de Rhumatisme, dans certaines affections de cœur, du foie, des reins, de la peau et dans des formes spéciales de scrophules ou écrouelles.

J'ai prescrit l'eau pendant le mois dans une des salles cliniques de l'Hopital Général de Montréal, je ne suis pas encore préparé à offrir aucune dédaction quant aux résultats de mon peu d'expérience sur son utilité dans les maladies contre lesquelles j'ai employé l'eau.

Je suis votre etc.

FRANCIS BADGLY, M. D.

Professeur de Médecine Clinique à l'Hôpital Général.

AUTRES CERTIFICATS.

Je suis prête à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans ; et qu'après avoir bu pendant trois mois de l'*eau minérale de Plantagenet*, je suis maintenant parfaitement guérie, C'est pourquoi je recommande à tous ceux affligés de maladie semblable de boire de ces eaux fameuses.

DAME JULIE GELINEAU.

Rigaud, 15 sept. 1848.

Je certifie que pendant 3 à 4 ans, j'ai eu une douleur aigue dans le côté et que j'ai en vain essayé différents remèdes. Depuis 3 à 4 semaines, je me suis mis à boire l'*eau des sources de Plantagenet* et depuis je suis parfaitement bien.

DANIEL ALLEGAY.

Depuis huit mois je crachais le sang, depuis huit jours que je bois de l'*eau minérale de Plantagenet* je suis mieux, et mes forces sont doubles de ce qu'elles étaient.

AUGUSTIN LAFLAMME.

Montréal, 15 aout 1848.

Guérison Extraordinaire.—Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse *Eau des sources minérales de Plantagenet*, elle est parfaitement bien.

H. LAURIN.

Montréal, 4 sept. 1848.

Je dirai sous serment que quand je laisse de boire de l'*Eau de la source minérale de Plantagenet* à présent sous le contrôle de *M.* Charles LaRoque, je suis incapable de vaquer à mes affaires et lorsque j'en bois je me porte bieu.

PAUL SABOURIN.

Plantagenet 8 aout 1848.

Dundee, 1 r aout 1848.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'attire l'attention publique sur les *Eaux minérales de Plantagenet*. Je n'hésite pas à dire qu'elles possèdent toutes des qualités égales si non supérieures à toutes les autres eaux de la Province. En ayant fait usage moi-même, il est de mon devoir de rendre mon faible témoignage en leur faveur et de le joindre à ceux qui ont déjà été donnés. Le goût de ces Eaux est agréable et leur effet est salutaire.

L. H. MASSON, M. D.

North Lancaster, 25 juillet, 1848.

Je soussigné, certifie que plusieurs personnes, à ma connaissance, ayant fait usage de l'*Eau de la source minérale de Plantagenet*, s'en sont bien trouvées et surtout ont éprouvé de grands soulagements dans les cas de rhumatisme.

DR. M. P. LEDUC.

Je certifie que ma femme, trois de mes enfants et moi, tous bien malades du typhus, les docteurs nous avaient condamnés. Nous avons envoyé chercher de l'*Eau de la source de Plantagenet*, et nous avons recouvré la santé, avec la grâce de Dieu.

LS. THOMAS.

Petite Nation, 21 juillet, 1848.

J'éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur les *Eaux minérales de Plantagenet*, dont les excellentes qualités pour restaurer le système et lui donner la force, ne sont surpassées par aucun en cette province. Je dis ceci en connaissance de cause, ayant bu de presque toutes les autres sources du pays. Que ceux qui sont affligés de maux de tête, absence d'appétit, etc., essayent ces eaux et leur succes est assuré.

H. J. HARKIN.

Montréal, 9 septembre 1848.

Ayant été dernierement retenu dans ma chambre pendant deux jours, par des douleurs que je ressentais dans tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds, le tout accompagné d'une forte dysenterie. J'ai fait demander et ai pris de l'*eau des sources de Plantagenet*, actuellement sous la direction de M. Charles Larocque, Semor, et je ne me suis servi, dans le dit cas, que d'apeuprès une pinte, et, je certifie par la présente, qu'avec la grâce de Dieu, j'ai recouvré la santé, et cela, après avoir fait usage de l'eau susdite Donné sous mon seing, à Plantagenet 7 aout 1848.

W. KEARNES, J. P.

Je certifie, que depuis plusieurs années je souffrais horriblement de douleurs rhumatismales, malgré tous les soins et traitements de nos médecins, et qu'après avoir fait usage de l'*eau de la source minérale de Plantagenet*, pendant quelque temps je me trouve completement guéri.

JEAN-BAPTISTE LÉCUYER, Cult.

Je soussigné certifie que j'ai été malade pendant dix-huit mois ; que j'ai été dans une faiblesse continuelle à ne pouvoir m'habiller et qu'ayant bu des *eaux de Plantagenet* dont M. Chs, LaRocque est le propriétaire, j'ai été parfaitement guérie.

MARGUERITE PILON.

Plantagenet, 11 aout 1848.

Je certifie par les présentes que j'ai fait usage, durant peu de temps, des *eaux minérales de Plantagenet*. et qu'elles m'ont fait beaucoup de bien, et que je les crois supérieures à toutes autres de cette espèce.

JOHN MCDONALD.

GUERISON EXTRAORDINAIRE.

Je certifie que depuis que j'ai eu le choléra je suis resté infirme de mes jambes et même sourd. Je l'ai été jusqu'à ce que j'eusse pris des *eaux des sources de Plantagenet*. J'avais pris des remèdes au montant de £300 au moins, mais en vain quand j'entendis parler des sources de Plantagenet. Je me fis transporter chez un de mes amis, auprès des sources et j'y demeurai pendant dix semaines. Durant ce tems-là, je me suis lavé avec cette eau et j'en ai bu régulièrement. Lorsque je quittai les sources, j'étais parfaitement guéri et j'entendais bien et je suis encore en bonne santé.

P. S. T. CONKY,
J. P.

Brook, 1er novembre, 1448.

Je suis heureux de faire savoir au public que j'ai été malade depuis 30 ans, d'une maladie cruelle dans tous mes membres, dans tout mon corps, et un retranchement d'eau tous les mois. Depuis 5 mois que j'ai bu de l'*eau de Plantagenet* je suis parfaitement guéri.

S. S. BELLENGER,

Montréal, 15 Avril 1848,

Je certifie que j'ai souffert horriblement de Rhumatisme depuis bien longtemps et que depuis que je bois l'*eau de Plantagenet* je suis mieux.

LOUIS PLAMONDON,

Montréal.

Ceci est pour certifier que les *eaux minérales de Plantagenet* ont été en usage dans ma famille et le voisinage, pendant nombre d'années, comme un breuvage guérissant de tous maux. Je les ai trouvées plus fortes et plus bienfaisantes que toutes les autres eaux minérales connues dans l'Ottawa, bien que je me sois servi de toutes, je pense. On a fait usage de ces eaux pour rhumatisme, hydropisie, diabète, dyspepsie et plusieurs autres maladies et on en a reçu l'effet le plus salutaire. Je les crois d'une valeur inestimable.

WM. DOYLE, J. P.

Petite Nation, 23 septembre 1848.

Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet.

Je soussigné désirant donner mon témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet, certifie que dans l'année 1832, je travaillais avec un nombre d'hommes dans un chantier situé près de ces sources précieuses, je fus attaqué de la maladie alors régnante (le choléra) avec un certain nombre de mes hommes.

Nous bûmes des Eaux de Plantagenet et nous fûmes parfaitement guéris ; tandis que ceux qui étaient contre son usage moururent presque instantanément de la maladie régnante. Bien plus nous en emportâmes plusieurs quarts avec nous à Québec en cas de rechûte.

Je suis, M. etc., e'c.

J. S. CAMERON.

St. Laurent, 9 janvier 1849.

Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, écr. fut reçu de A. Dorval, écr, de Québec, en visite à Montréal :

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, écr, relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remede efficace pour la GUERISON du CHOLERA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire et son effet en plusieurs circonstances. Je certifie de plus qu'en 1832 j'ai été temoin du fait y mendonné. Je prends donc la liberté d'y souscrire mon nom et de recommander ces eaux.

A. DORVAL.
Conseiller de ville, Québec.

Montréal 1 Mars 1849.

Témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet.

Je sousigné, certifie que depuis plus d'un an et demie, je souffrais cruellement de *Dyspepsie* et de constipation, dont les résultats furent de m'exténuer tellement, que je désespérais de ma guérison. Apres avoir employé les divers remèdes employés en semblable circonstances, sans avoir éprouvé d'amélioration, j'eus recours à l'Eau de Plantagenet, et depuis que j'en ai fait usage, ma santé s'est tout à fait rétablie. Comme j'attribue ma guérison uniquement à ces Eaux, je considère comme un devoir de les recommander ardemment à tous ceux qui se trouveraient affligés de la même maladie.

(Signé.) J. BELL, N. P.

Montréal, le 16 janvier 1849.

AGENTS POUR MONTREAL,

DR. PICAUT.

Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours.
HOTEL QUEBEC, Rue St. Paul.
Brault & Lafricain, Place d'Armes.

QUÉBEC.—Dépot Rue-Desjardins, No. 1, Haute Ville. J. HAYTER.
Agent.

RICHARD J. SHAW,

Nouveau magasin de Quincaillerie,

RUE ST. PAUL. No. 55, PRES DU MARCHE.

Importateur de Londres, Birmingham, Sheffield et des tats-Unis.

PEINTURES, HUILES,
TEREBENTINE,
VITRES,
SOUFFLETS DE SMITH
FUSILS, PISTOLETS,
HACHES, TOILE,
COUTELLERIE

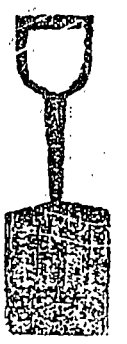

COULEURS, VERNIS,
ENCLUMES, VIS,
POUDRE & PLOMB,
CHAINES, CORDAGES,
OUTILS DE MENUISIER,
ARTICLES EN METAL
BRITANNIQUE, &C.

R. J. SHAW informe le public qu'il vient d'ouvrir son ETABLISSEMENT avec assortiment complétement nouveau, reçu par le *Rory O'More*, *Barbara*, et autres vaisseaux, et qu'il offre en vente à une réduction considérable sur le prix ordinaire.

Québec, 1er Juin, 1849.

Grande réduction dans le prix des BOTTES & SOULILFS.

——oooOooo——

POUR ARGENT COMPTANT.

MAGASIN EN GROS ET DÉTAIL.

NO. 12, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

THOS. COWAN AYANT loué le vaste magasin ci-devant occupé par MM. W. S. Henderson & cie, et ayant fabriqué tout l'hiver pendant le temps ou les gages étaient bas, une quantité considérable d'articles élégants dans sa ligne, les offre maintenant en vente, pour comptant à 25 pour 100 plus bas que les prix généralement demandés en cette vlle.

T. C., a adopté cette manière de faire des affaires en conséquence de la difficultée de faire rentrer les dettes, et il ne fera plus payer aux familles, à ses pratiquer achetant au comptant une charge extra sur les effets pour couvrir les mauvaises dettes.

BOTTES de Messieurs et SOULIERS de Dames faits à ordre.

Québec, 1er juin 1849.

DÉPOT DE MIROIRS ET D'HORLOGES AMÉRICAINES.

No. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

—AVIS.—

VENTE du soir par le soussigné, de Marchandises Sèches, Hardes faites, Quincaillerie etc etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'été.

Conditions,—COMPTANT.

P. O'DOUD,
E. & C.

Québec, 16 mai 1849.

W. H. ASHWORTH & CIE.

ÉTABLISSEMENT DE

Chapeaux et de Fourrures,

22, RUE FABRIQUE, QUEBEC.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX, qui, pour l'élégance et la légèreté, surpassent tout ce qui a été jusqu'ici offert au public, comprenant toutes les variétés et les modes pour l'été.

Ils prennent la liberté d'attirer l'attention des Messieurs sur leurs meilleurs

Chapeaux de Gutta Percha

velouté, dont ils ont reçu quelques caisses dans le dernier goût de Paris. Leur légèreté et leur élasticité aussi bien que leur nouveauté, les rendent dignes d'attention.

—AUSSI.—

Meilleur CASTORS de Cooper et Cie, de Londres ; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin, qu'ils sont disposés à vendre à des prix très réduits, tel que suit :

Meilleur castor,	auparavant	30s,	maintenant	20s.
Chapeaux à patente, teint à la vapeur,	"	20s,	"	15s.
Do Double velouté,	"	15s,	"	8s-9d.
Chapeaux forts et imperméables,	"	10s,	"	6s-6d à 5s.

Chapeaux de Satin depuis 5s et au-dessus.

Constamment en main, Chapeaux à calotte haute et basse, pour le soleil, de Rowdy, Palo Alto, Pedro, Chapeaux avec dessus ciré. Glengarry, &c., &c.

CHAPEAUX D'AMAZONE,

Casquettes de drap, Navales, Militaires et de gout, &c., &c.

W. H. A. & Cie, en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement, prennent la liberté d'informer qu'aucuns efforts de leur part ne seront épargnés pour mériter le même patronage.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 16 mai, 1849

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2, RUE LA FABRIQUE

vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

REPERTOIRE.

Des meilleurs Romances et Chansons du Jour.

PAR UN AMATEUR.

On peut se procurer cet ouvrage, à la librairie de MM. J. & O. Crémazie, et à celle de M. Ed. Fréchette, au bureau du *Canadien*. Prix relié, 4s. broché, 3s.

Québec, 15 mai, 1849.

A vendre par les Soussignés

CHARBON de SMITH double criblé,
BRIQUE à Feu, Brique Grise,
Peinture blanche, Nos. 1, X. XX. XXX.
Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey.

Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné. Indigo,
Thé, Twankay et Jeune Hyson,
Vins de Porto, en futailles et en bouteilles.
Bouteilles à vin et Pipes T. D.
Ancres, Chaines, Grelins,
Chevilles, Barres de fer, Cuivre,
Verroux, de métal jaune et de composition

C. E. LEVEY & Cie.

Quai de Levey.

Québec, 4 mai, 1849.

A VENDRE *ex* " LADY ELGIN, " de *Liverpool.*

ETOUPPE anglaise,
Vaisselle du Canada,
Ferblanc, I. C.
Sel de Liverpool, en sac et en pain,
Ancres de 25 à 30 quintaux,
Chaines, Cables de 1 pouce à 1¼,

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey.

Québec, 23 mai 1839.

A VENDRE.—A FLOT.

CHARBON de forge double trié,
Charbon pour bateaux-à-vapeur,
Coke de fonderie.

CHS. E. LEVEY, & Cie.

Quai Levey,

Québec, 21 mai 1849.

Maintenant en débarquement et à vendre par les Soussignés :

GENIEVRE de Kuyper.
Thé Twankay.

CHS. E. LEVEY & Cie,

Quai Levey,

Québec, 21 mai 1849.

A vendre par les soussignés.

SEL de Liverpool, en sacs et en pains,
Vaisselle du Canada,
Ferblanc I. C.
Etoupe anglaise.

CHS. E. LEVEY & Cie,

Quai Levey,

Québec, 21 mai 1849.

SEL.

Venant d'arriver par le " Lady Elgin " et à vendre par les Soussignés :—

300 TONNES de Sel de Liverpool en pain,
4000 sacs de 3 boisseaux chaque.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,

Québec, 23 mai 1849.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que **Douze Chelins et demi** par année, (outre les frais de poste,) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de **15s.** payable à la fin de chaque semestre

☞ AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (5s) ou l'année, recevront le journal *gratis* pendant une année.

☞ Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

---

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous	2s-6d.
Chaque insertion subséquente	7½d.
Pour dix lignes et au-dessous	3s-4d.
Chaque insertion subséquente	10d.
Pour chaque ligne ensuite	4d.

☞ Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

☞ Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisé par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montréal,	MM. E. R. Fabre, écr.
Trois-Rivières.	P. Nourie, écr.
Répentigny,	A. Dallaire, Instit.
Sherbrooke,	D. V. St. Cyr,
Stanstead,	Mr. l'abbé Champeaux,
Pointe Lévy,	Paul Thibodeau, Inst.
Beaumont,	Chs. LeTellier, écr.
St. Thomas, (en bas.)	Mr. l'abbé Kyrouac.
Islet,	L. Ballentyne, écr. Arp.
Ste. Anne la Pocatière,	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Charles, (Riv. Boyer.)	Dr. Ls. Lubrecque, écr.
Isle-Verte	H. Roy, écuyer,
Rimouski	John Heath, écr., N. P.
St. Simon	Chs. Frs. Caron, écr.
Beauport	Mr. l'abbé Bernard.
Château-Richer,	L. C. LeFrançois, écr.
Lotbinière	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, (*Dist. M.*)	Damase Robin.
St. Jean Port-Joly,	L. Z. Duval, écr, N. P
Malbaie,	Mr. l'abbé Godbout.
St. François, (*Riv. du Sud.*)	Philippe Beaulieu.
St Michel	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Dénis, (*en bas*)	F. Jorre, écr. N. P.
St Roch des Aulnets	L. Tremblay, écr. N. P.
Rivière du Loup, (*en bas*).	J. B. Pouliot, écr.
Ste. Foye,	Mr. B. Marquette.
Trois-Pistoles	P. Fournier, écr.
St. Gervais	H. Tanguay, March.
Rivière Ouelle	Thos. Bégin, Inst.

Stanislas Drapeau, PROPRIETAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC